

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation : 20/02/2020

Présents : DUCOURET Dominique, GARNIER Anne-Marie, GIRARD-PUPIN Fanny, GOUILLARDON Séverine, PERI Sandrine ; BONNOT Marc, FAYET Serge, GIRARD Michel, LESUEUR Thierry.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : M. BONNOT Marc.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 27/01/2020 est approuvé à l'unanimité.

1- DÉLIBÉRATIONS

N° 8/2020 - Création et adhésion au service commun « Informatique » de CCTDM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 indiquant qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la Commune ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n° 20200130-07 portant Création d'un service commun Informatique, en date du 30 janvier 2020.

Il existe un Syndicat d'Exploitation Informatique du Pays de Thiers, rassemblant 16 communes de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ainsi que la Commune voisine de Peschadoires, auquel la Commune de Saint-Victor-Montvianeix était adhérente jusqu'à 2019.

Le syndicat, par décision de son Comité Syndical, en date du 14 novembre 2019, a choisi d'arrêter son activité d'accompagnement des communes dans la maintenance informatique pour l'utilisation des logiciels métier BERGER LEVRAULT.

Parallèlement, la Communauté de Communes a créé un « Service commun Informatique », à compter du 1^{er} février 2020, proposant une assistance informatique de proximité à l'utilisation, la maintenance et les mises à jour des logiciels de gestion ainsi qu'à l'accompagnement des agents communaux pour l'installation, la formation, la mise à jour de ces logiciels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions de création et d'adhésion au « Service commun Informatique ».

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions et tous documents s'y rapportant.

N° 9/2020 - Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCTDM

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20191219-23 du 19/12/2019 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat ;

M. le Maire rappelle que le PLH constitue l'outil de gouvernance et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Il définit, pour 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant notamment à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le projet de PLH est constitué d'un diagnostic, d'un document d'orientation décliné en 4 orientations et d'un programme d'actions composé de 18 fiches-actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un **avis défavorable** au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, ce document augmentant les contraintes liées à la revitalisation des zones rurales, et notamment la commune de Saint-Victor-Montvianeix.

N° 10/2020 - Application du Régime Forestier pour des parcelles communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des terrains communaux en nature de bois, friches et pâtures ne bénéficient pas actuellement du Régime Forestier.

Il précise qu'il est nécessaire de faire bénéficier ces terrains du Régime Forestier pour leur gestion et leur mise en valeur ultérieure, ainsi que pour se mettre en conformité avec l'article L.211-1 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DEMANDE l'application du Régime Forestier pour les terrains appartenant à la commune de Saint-Victor-Montvianeix et situés sur son territoire, désignés dans le tableau ci-après, pour une surface totale de **31 hectares 40 ares 99 centiares**.

La commune de SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX dispose d'ores et déjà d'une forêt communale relevant du Régime Forestier d'une contenance cadastrale de 11 ha 74 a 66 ca. **L'ensemble constituera donc une forêt (communale) de : 11.7466 + 31.4099 = 43.1565 ha.**

Parcelles cadastrales		Lieu-dit	Surface totale de la parcelle	Surface sollicitée pour application du RF
Section	Numéro			
AC	236	Les Recots	1,2960	1,2960
AC	316	Les Plots	0,5000	0,5000
AD	3	Les Grandes Bruyères	0,0805	0,0805
AD	4	Les Grandes Bruyères	0,4255	0,4255
AD	93	Les Grandes Bruyères	8,3309	8,3309
AS	143	Le Curady	0,0800	0,0800
AT	128	Les Morelles	8,4000	8,4000
AX	152	Le Replat	1,5460	1,5460
BV	1	Chez Vacher	2,8630	2,8630
BV	2	Chez Vacher	2,0130	2,0130
BW	29	Bois Blanchet	5,8750	5,8750
Total			31,4099	31,4099

N.B : Le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) de Saint-Victor-Montvianeix, qui comprend une autre forêt communale de 26.4270 ha, ainsi que la forêt sectionale indivise de Dassaud et de Tournaire (20.6490 ha), soit 47.0760 ha au total, reste géré de manière indépendante.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et l'instruction du dossier foncier.

N° 11/2020 - Mise à jour du tableau des effectifs Suppression d'emploi avec création simultanée

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 06 mars 2019 ;

En vue de l'avis du Comité Technique ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi de rédacteur, à temps complet, soit 35/35^{ème}

- la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit 35/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression et création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 17 octobre 2020 :

*Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux*

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget général 2020, chapitre 012.

2- QUESTIONS DIVERSES

1/ Information/Communication

- Réunion du 17/02/2020. *Le prochain P'tit Journal comprendra la présentation de la nouvelle équipe municipale. C'est pourquoi sa distribution sera retardée.*

2/ Eau/Assainissement/Captages

- Comité Syndical du 18/02/2020. *Vu*

3/ Aménagement du territoire/Boisement

- Réunion du 10/02/2020. *La révision de la réglementation des boisements doit débuter cette année. Travailler sur les échanges possibles pour maintenir les alentours des villages en boisement interdit.*

- Demande acquisition partie de chemin rural à Bois Blanchet. *Mme Guillemain souhaite acquérir une partie de la voie communale n° 25 (du carrefour du Pas du Loup à Bois Blanchet). S'agissant d'une voie communale, il y a lieu de procéder à un déclassement par décision du conseil municipal après enquête publique. Il faut savoir que cette opération modifierait la longueur de voirie appartenant au domaine public de la commune. L'ensemble des élus ne souhaitent pas donner de réponse favorable à cette demande.*

- Déchets ménagers/bacs collectifs. *Vu*

4/ Bâtiments/Cimetière

- Réunion du 29/01/2020. *Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réalisation d'un sas dans le local de stockage de La Grange.*

5/ Voirie/Signalisation

- *Adresser une demande au Conseil Départemental pour l'installation d'un panneau directionnel « Saint-Victor-Montvianeix », à la sortie de Palladuc direction La Guillermie sur la RD 201.*

6/ Animation/Tourisme/Culture

- Projection film sur St-Victor-Meix + expo photos anciennes, le 23/02/2020. *La manifestation a eu du succès avec environ 65 personnes présentes. Un lien permettant de visualiser le film va être mis sur le site internet de la commune.*

7/ Matériel roulant/Petit matériel

- Néant

8/ Intercommunalité

- Date prochaines réunions :

- *Bureau communautaire.* Jeudi 26 mars ; vendredi 17 avril ; mardi 21 avril 2020
- *Conseil communautaire.* Vendredi 17 avril 2020 à 18h30

9/ Divers

- Permanence bureau de vote pour l'élection municipale. *Vu*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30